

tiam". (Comp. Ad. Tanguerey op. cit. p. 333.) Et puis un dogme n'est-il pas sanctionné par le pape? Or, quelle autorité peut avoir cette succession ininterrompue de criminels et d'usurpateurs comme les Borgia et Cie? Ouvrez vos propres auteurs de l'Histoire ecclésiastique — L. Marion, par exemple; encore un manuel à l'usage des séminaristes, — et vous trouverez des pages entières de scandales affreux, assassinats et empoisonnements, puis annulation des procédures ou définitions rendues par les papes prédécesseurs, révocations de bulles anciennes pour faire plaisir, non à Dieu, mais aux rois et aux empereurs. De nos jours encore n'est-ce pas un veto du "Saint Empereur d'Autriche, l'assassin Joseph II." qui empêcha la nomination du Cardinal Rampola.

Au début de la grande guerre Pie X ne mourut-il pas subitement après que l'on connut ses sentiments contre l'Allemagne coupable et qu'il voulait réprimander.

III. "Ce troisième point ne prouve pas puisque les textes scripturaires prouvent le contraire." La réponse est simple mais pour qu'elle ait de la valeur vous auriez dû démontrer sa véracité en citant quelques-uns de ces textes.

IV et V. "C'est le contraire." Cette fois aucune discussion; vous ne vous servez pas d'arguments négatifs mais vous escamotez toute argumentation. C'est le parfait néant.

Vous parlez de philosophie, vraiment la vôtre est bien scolastique, je ne veux pas dire de l'école, mais mieux d'un écolier; au reste cette théorie grotesque et fantasmagorique de la substance et des accidents telle que comprise par "l'Ange de l'école" fut combattue énergique-